

Concours de dessin organisé par le Conseil Municipal Jeune

de la Commune de Saint André les vergers.

Règlement

Article 1 : Le CMJ de saint André les Vergers, organise un concours de dessin ayant pour thème :

« Mon Ecole Imaginaire ».

Article 2 : Ce concours est ouvert à tous les enfants âgés de **9 à 11 ans**, habitant la commune de Saint André les vergers.

Article 3 : Le dessin sera réalisé selon les conditions suivantes :

Sur une feuille de papier dessin de format A4

L'orientation du dessin peut être verticale ou horizontale

Le dessin pourra être réalisé avec des feutres, crayons de couleurs, peintures, pastel, aquarelle.

Au dos du dessin, devront être notés le nom, le prénom et l'âge de l'enfant ainsi que les coordonnées de la famille..

Afin de préserver l'anonymat des concurrents, aucun nom, prénom ou signe permettant d'identifier l'enfant ne devra apparaître sur le dessin.

Chaque enfant ne peut présenter qu'un seul dessin.

Article 4 : Le dessin devra être exclusivement réalisé par l'enfant sans l'aide d'un adulte.

Article 5 : Les dessins devront être déposés **avant le vendredi 30 Juin 2017** dans l'urne prévue à cet effet à l'Espace Enfance Jeunesse, 21 avenue Charles de refuge 10120 Saint André les vergers (*mercredi et samedi de 14h à 18h*).

Les dessins remis après cette date ne seront pas pris en compte.

Les dessins ne devront pas être pliés.

Article 6 : Les membres du Jury sélectionneront les trois meilleurs dessins.

Les gagnants se verront offrir un chèque cadeau dans un magasin de loisirs créatifs

Les dessins sélectionnés deviendront la propriété exclusive de la ville de Saint André les vergers. Aucune reproduction ne pourra être réclamée pour son utilisation.

Le jury sera composé des membres de la commission animation CMJ, Monsieur le Maire, son adjointe en charge de la jeunesse et de la vie scolaire, Madame la directrice de cabinet, graphiste en charge du projet et groupe d'appui.

3 chèques cadeaux d'une valeur de 40, 30 et 20 euros dans un magasin de loisirs créatifs. à remporter

CMJ, commission animation, le 15 Mai 2017.